



COMMUNE DE GRISY-SUISNES

« Bourse au permis de conduire »

CHARTRE

Je soussigné M Mme

Demeurant au

M'engage à :

- Suivre régulièrement les cours de code de la route
- Fournir une attestation de présence régulière dans la structure d'accueil
- Être inscrit dans un délai de six mois à l'examen du code de la route
- Réussir son permis dans un délai de 2 ans, à compter de la date du dépôt du dossier.
En cas d'échec, la bourse sera annulée de plein droit sans que la commune ait à accomplir d'autres formalités. Le boursier s'engage alors à rembourser le montant de la subvention au CCAS.
- Rencontrer régulièrement le service de la commune, chargé du suivi et répondre à ses sollicitations.

Fait à Grisy-Suisnes le

Fait en deux exemplaires : CCAS, Candidat